

**Olivier Gonin**

## ***Evolution constitutionnelle en Espagne et au Royaume-Uni – vers une forme de fédéralisme asymétrique***

### ***Résumé***

Cet ouvrage part de l'hypothèse que l'Espagne et le Royaume-Uni constituent des exemples d'une forme de fédéralisme asymétrique. Dans leur processus de décentralisation, ces deux pays ont instauré un partage du pouvoir étatique entre un niveau central et un niveau régional, répondant ainsi à la définition du fédéralisme au sens large. Ils ont toutefois recouru à une nouvelle approche, asymétrique, qui débouche sur des solutions juridiques originales et des innovations peu conformes à la théorie traditionnelle du fédéralisme.

Après une première partie résumant brièvement la doctrine classique du fédéralisme, la deuxième partie est consacrée à l'étude de la décentralisation en Espagne. Elle présente tout d'abord les traits historiques déterminants ayant mené au système actuel, y compris le rôle des *fueros* ainsi que le précédent de la Deuxième République. L'étude porte ensuite sur la description et l'analyse du régime de la Constitution de 1978 ainsi que sur sa mise en œuvre jusqu'à nos jours.

La troisième partie est consacrée à la dévolution au Royaume-Uni. Elle présente tout d'abord les développements historiques expliquant le système actuel, y compris le rôle joué par le principe de la suprématie du Parlement (*parliamentary sovereignty*) ainsi que le précédent de la dévolution en Irlande du Nord de 1921 à 1972. L'étude effectue ensuite la description et l'analyse du régime de dévolution actuel, instauré à partir de 1997.

La quatrième partie, de synthèse, révèle que l'Espagne et le Royaume-Uni recourent tous les deux, de manière spécifique et sélective, aux principes du fédéralisme (superposition, autonomie, participation et nature constitutionnelle) pour pouvoir répondre à une situation sociopolitique spécifique. Ils établissent ainsi un modèle bien défini: une forme de fédéralisme asymétrique.

Les traits fondamentaux de ce modèle sont tout d'abord des sources juridiques complexes et hétérodoxes, fortement imprégnées par une approche pragmatique. De plus, le modèle comprend des garanties constitutionnelles, même si celles-ci restent atypiques par rapport au fédéralisme classique. Ces deux aspects se retrouvent spécialement dans les Statuts d'autonomie en Espagne et les *constitutional conventions* de l'ordre juridique britannique. Le modèle se distingue ensuite par une asymétrie dans l'application du principe d'autonomie et du principe de superposition. Enfin, la participation faible des régions dans les institutions du centre complète le modèle et lui permet d'accommoder autonomie régionale et maintien d'un certain unitarisme.

Sur la base de ces particularités, la présente étude met en lumière les avantages, les risques et les enjeux de ce modèle, qui conditionnent les différentes évolutions possibles dans ces deux pays.

Tout d'abord, ce modèle est ambivalent car il peut être perçu différemment par le centre et la périphérie, permettant ainsi d'éviter, dans une certaine mesure, l'épineuse problématique de l'Etat-nation. En effet, les uns se reconnaissent dans les institutions régionales inspirées du fédéralisme et reflétant un Etat plurinational alors que les autres retiennent surtout la nature unitaire de l'Etat au vu de ses institutions centrales.

En renonçant aux schémas théoriques classiques pour privilégier une approche pragmatique, ce modèle permet ensuite une grande flexibilité et une dynamique évolutive dans la répartition du pouvoir étatique, même si cela peut aussi donner l'impression d'une solution transitoire sans cesse renégociée et remise en cause.

De plus, la nature asymétrique du modèle peut également entraîner des tensions. L'autonomie privilégiée, accordée à certaines régions sur la base de fortes caractéristiques identitaires, réveille souvent des ambitions égalitaires parmi les autres entités régionales, moins favorisées.

Enfin, le modèle implique une approche bilatérale entre le centre et chacune des régions, au détriment d'un multilatéralisme plus intégratif, qui permettrait une approche plus globale des problèmes.

En conclusion, l'Espagne et le Royaume-Uni, avec leurs solutions juridiques innovatrices, établissent un modèle bien défini et peuvent être considérés comme les paradigmes d'une forme de fédéralisme asymétrique.